

Inscription



2019

Nom de l'établissement :

Classe concernée ou atelier¹ :

Nombre d'élèves concernés² :

Enseignant référent :

Tél.³ : Mail :

Le professeur référent reconnaît avoir pris connaissance des informations suivantes :

- L'inscription à Wi'anArt est gratuite mais suppose un engagement réel jusqu'au terme de l'édition.
- L'établissement s'engage à organiser convenablement la rencontre avec les artistes en prévoyant le matériel nécessaire. De même, l'établissement s'engage à permettre aux élèves de réaliser des productions plastiques autour du thème développé par les artistes lors de la 7^{ème} édition Wi'anArt : **Conter, c'est se raconter**.
- Entre novembre 2018 et mars 2019, deux artistes interviendront séparément dans chacun des établissements participants sur une durée totale de 6 heures, soit 3 heures par artiste. Ainsi, chaque établissement scolaire participant recevra la visite d'Anaïs Verspan et Ronald Cyrille ou Anaïs Verspan et Samuel Gelas (au cours de sa résidence en Guadeloupe prévue en janvier 2019). Les enseignants seront associés au choix du couple d'artistes, sous réserve des disponibilités de chacun et du planning prévisionnel.
- L'établissement s'engage à participer à l'exposition finale courant mai 2019 en effectuant à sa charge l'acheminement A/R des productions de ses élèves jusqu'au lieu d'exposition (dates et lieu seront précisés ultérieurement).
- Les enseignants participants s'engagent à prendre part à l'accrochage de l'exposition finale afin de mettre en valeur les productions de leurs élèves dans le respect de la scénographie définie par les organisateurs.
- Les productions plastiques des élèves peuvent être individuelles ou collectives. Les productions doivent être impérativement munies de leur dispositif d'accrochage. Le type de production est libre (peinture, sculpture, installation, photographie, vidéo, nouvelles technologies, performance artistique...). Toutefois, les dimensions de chaque production doivent être compatibles avec le lieu d'exposition (nous consulter si nécessaire pour s'assurer de la faisabilité).
- Les organisateurs se réservent le droit de procéder à une sélection des productions d'élèves. Les organisateurs peuvent ainsi refuser d'exposer une production si les circonstances l'exigent (incompatibilité avec le lieu par ex) ou si la qualité de réalisation est jugée insuffisante dans le cadre d'une exposition ouverte au tout public.
- Les organisateurs rappellent que Wi'anArt n'est pas un concours. Aussi, les prix remis lors du vernissage n'impliquent pas de classement entre les élèves. Le choix des distinctions se fait selon des critères d'esthétisme, de mérite et d'originalité définis de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs, et aucune observation relative à la sélection retenue ne sera recevable.

Date et Signature :

Cachet de l'établissement :

¹ Préciser le niveau des élèves

² Limite fixée à l'équivalent de l'effectif d'une classe, soit une trentaine d'élèves maximum, par établissement.

³ Contact personnel de l'enseignant. A renseigner obligatoirement